



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2020-093

PUBLIÉ LE 27 AOÛT 2020

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2020-08-24-043 - arrêté de délégation de signature de Mme Nathalie HENRIET,
secrétaire générale de la sous-préfecture de CHAROLLES (2 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2020-08-24-043

arrêté de délégation de signature de Mme Nathalie
HENRIET, secrétaire générale de la sous-préfecture de
CHAROLLES

*arrêté préfectoral de délégation de signature de Mme Nathalie HENRIET, secrétaire générale de
la sous-préfecture de Charolles*



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Sous-préfet de Charolles

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 14, 43 et 44-II ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de préfet de Saône-et-Loire;

Vu le décret du Président de la République du 4 août 2020 portant nomination de Madame Hélène GÉRONIMI en qualité de sous-préfète de Rambouillet ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2020-08-24-005 du 24 août 2020 portant attribution à M. Marc MAKHLOUF, sous-préfet d'Autun, de l'intérim des fonctions de sous-préfet de Charolles jusqu'à la prise de fonctions du nouveau titulaire du poste ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La délégation attribuée à Monsieur Marc MAKHLOUF, sous-préfet d'Autun, pourra être exercée par Mme Nathalie HENRIET, attachée, secrétaire générale de la sous-préfecture de Charolles en toutes matières à l'exception :

- des correspondances adressées aux parlementaires
- des actes relatifs à la coopération intercommunale
- des décisions d'octroi ou de refus de concours de la force publique
- des arrêtés prononçant la fermeture administrative des débits de boissons
- des décisions relevant de la procédure de dessaisissement ou de saisie des armes

ARTICLE 2 : La délégation attribuée à l'article précédent pourra être exercée par M. Ludovic TABOULET chef du pôle ingénierie territoriale de la sous-préfecture de Charolles pour la signature lors des élections politiques :

- des récépissés de dépôt de déclaration de candidature.
- des récépissés attestant l'enregistrement de la candidature.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mâcon, le **24 AOUT 2020**

Le Préfet,



Julien CHARLES